

des Princes &c. Septemb. 1713. 159
& si surprenant dans le recit que je viens de faire, que j'avois moi même que j'aurois eu de la peine à y ajoûter foi, si ces circonstances n'avoient été écrites de Silesie par un homme de probité & de merite, qui n'avance rien, dit-il, que de conforme à une verité connuë de toute la Cour Imperiale, & d'un grand nombre de la premiere Noblesse de Boheme, de Silesie & des Provinces circonvoisines.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE &c. depuis le mois dernier.

I. ENfin Mr. le Comte de Staremberg *Mr. de Staremberg son départ de Catalogne avec les troupes qu'il y commandoit.*
s'embarqua à Barcelonne au mois de Juillet avec les Troupes Napolitaines & Allemandes, pour repasser en Italie, excepté environ 2000. Palatins ou autres Troupes à la solde de la Republique d'Hollande, soit faute de Bâtimens, ou parce, (disent quelques avis,) que les Catalans s'étoient saisi de ceux qui devoient servir à cet embarquement. Mais le public paroît surpris de ce que le Général Staremberg n'a pas exécuté les conditions auxquelles il étoit engagé par le Traité signé à Utrecht le 14. Mars 1713. * dont la Reine s'est renduë garante.

Par ce Traité conventionnel il est porté,
„ que toutes les Troupes Allemandes &
„ alliées évacuëront Barcelonne, Tarragone & toute la Catalogne: & qu'à mesu-

„ re
* Voyez Tome XVIII. de ce Journal page 306.